

**REGLEMENT PARTICULIER**  
**44<sup>ème</sup> Tournoi National du CSME – 18 et 19 novembre 2017**

**Ce Règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions**

**Art. 01** Le tournoi national est autorisé sous le numéro (en cours)

Le juge arbitre du tournoi, désignés par le Comité d'Organisation, est Maximilien VIOUX, ses décisions sont sans appel. Il sera assisté de Julien PUIGRENIER.

**Art. 02** Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Les informations sur le code de conduite des joueurs ainsi que sur le code de conduite pour les entraîneurs, les officiels d'équipe doivent être connues et seront affichées dans le gymnase.

**Art. 03** Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.

**Art. 04** Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Le tournoi est de type STANDARD : les inscriptions seront donc prises en compte par ordre de réception, le cachet de la Poste faisant foi.

**Art. 05** Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.

**Art. 06** La compétition est ouverte aux joueuses et aux joueurs de séries : **N2, N3, R4, R5 et R6**, toutes catégories sauf poussins et benjamins, avec le découpage suivant pour les séries N et R :

- **N2N3+** : pour les joueurs ayant entre 900 et 1999.99 de CPPH
- **R4+N3-** : pour les joueurs ayant entre 400 et 899.99 de CPPH
- **R5+R4-** : pour les joueurs ayant entre 200 et 399.99 de CPPH
- **R6R5-** : pour les joueurs ayant entre 64 et 199.99 de CPPH

**Art. 07** Les joueuses et joueurs peuvent s'inscrire dans les tableaux de simple, de double et de mixte dans la limite de deux tableaux.

Le mode de qualification se fera en poules pour chacun des tableaux, suivi d'un tableau à élimination directe.

**Rappel** : Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre ou cinq inscrits. De plus, en cas d'inscriptions inférieures à six ; le tableau se jouera obligatoirement en une poule unique (cinq inscriptions).

**Art. 08** Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper, en cas d'inscriptions insuffisantes, un ou plusieurs tableaux d'une ou de plusieurs séries dans la série supérieure.

**Art. 09** Les joueurs joueront dans les tableaux de simple correspondant à leur CPPH à J-30 du premier jour de la compétition (au 18/10/16).

**Pas de surclassement possible pour les séries en simple.**

En double, les joueurs seront inscrits dans la série correspondant à leur CPPH à J-30 du premier jour de la compétition (au 18/10/16) ou dans la série immédiatement supérieure uniquement si leur partenaire est de la série demandée. Par exemple, un joueur classé R5+ ou R4- dans un tableau de double pourra jouer en double R4+N3- si son partenaire est de classement R4+ ou N3- mais ne pourra pas jouer en double N2N3+ même si son partenaire est N2 ou N3+.

Les joueurs classés D ne pourront s'inscrire au tournoi.

**Art. 10** La date limite d'inscription est le 20/10/2016. Les inscriptions seront prises en compte par rapport à leur date d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi ou la date de confirmation par mail après réception du paiement. La prise en compte du CPPH à cette date servira à la confection des tableaux.

**Art. 11** Le montant des droits d'engagement est de : **13 € pour 1 tableau, de 19 € pour 2 tableaux**

**Art. 12** Les inscriptions se feront par mail à l'adresse suivante : [csmetournois@gmail.com](mailto:csmetournois@gmail.com).

**ATTENTION**, L'inscription par mail ne sera validée qu'à la réception du règlement par chèque qui sera libellé à l'ordre de CSME BADMINTON et devront être adressé à Vincent PAGES, 4 rue des sequoias 95840 VILLIERS ADAM.

Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que, si et uniquement les joueurs concernés ont confirmé leur inscription. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Toute modification et annulation devra être faite par mail et sera confirmée par l'organisateur. Si aucune confirmation n'est formulée, il faudra recontacter l'organisateur.

**Art. 13** Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir, par écrit, l'organisateur de son choix de nouveau partenaire ou de sa non participation sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu par le juge arbitre.

**Art. 14** Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.

**Art. 15** Le tirage au sort sera effectué le 04/11/2017 suivant la dernière mise à jour FFBaD des CPPH qui servira au calcul des points du tournoi.

Aucun remboursement ne sera fait pour les forfaits non signalés et non justifiés à partir de la date du tirage au sort.

**Art. 16** Les convocations seront envoyées par e-mail quelques jours après le tirage au sort au représentant du club indiqué sur la feuille d'inscription **qui devra en accuser réception**. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi.

**Attention, très important => seuls les horaires de convocations sont à prendre en compte (les horaires de matchs sont donnés uniquement à titre indicatif).**

**Tout joueur non présent à son heure de convocation s'expose à être déclaré forfait par le juge arbitre. (Cf. Code de conduite des joueurs)**

L'ordre des finales sera déterminé par le juge arbitre.

**Art. 17** Tout participant doit se faire pointer, dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

**Art. 18** Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match.

**Art. 19** Dès l'arrivée sur le terrain, les joueurs effectueront le tirage au sort puis le test des volants.

**Art. 20** Seuls, auront accès au plateau de jeu, les joueurs appelés et ayant à disputer un match, les membres du comité d'organisation, les juge arbitres, les arbitres (ou faisant office) ; les coaches.

**Art. 21** Les matchs seront auto arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

**Art. 22** Le temps de repos entre deux matches sera au minimum de 20 minutes.

**Art. 23** Le volant officiel, homologué FFBaD, sera le **OLIVER APEX 100** pour **toutes les séries et sera en vente dans la salle. Mode de fourniture : égalité. Il sera fourni pour les finales.**

**Art. 24** Tout volant touchant un obstacle situé au dessus des terrains 2 et 5 autre que l'infrastructure sera comptée faute sauf au service où le joueur pourra resservir une seconde fois.

**Art. 25** Tout joueur qui quitte le gymnase le fait d'une manière consciente sachant que dès qu'il a pointé il est considéré comme étant présent et devra être de **retour dans la salle une heure quinze avant l'heure prévue de leur match**. Toutefois, il est conseillé d'aviser le JA de son départ du gymnase.

**Art. 26** Les récompenses ne seront remises qu'à la fin du tournoi pendant la cérémonie protocolaire aux lauréats présents. Aucune dérogation ne sera faite.

**Art. 27** Droit à l'image : les joueurs sont susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet du club, voire sur d'autres sites de badminton. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaut acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.

**Art. 28** Le tournoi se déroule au complexe du Luat, route de Montlignon à Eaubonne qui dispose de 8 terrains (sont 1 tapis).

**Art. 29** Toute participation implique l'adoption du présent règlement.